



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## insuffisance rénale

Question écrite n° 39076

### Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation des malades atteints d'insuffisance rénale et sur l'absence presque totale d'une politique préventive de l'insuffisance rénale. Ces malades dont le nombre ne cesse de croître, à hauteur de 5 % environ tous les ans, étaient, en 1997, pour 25 000 d'entre eux, traités par dialyse et pour 10 000, transplantés. Le corps médical estime que 10 % des insuffisances rénales chroniques pourraient être évitées et que 30 % pourraient être repoussées de quelques années grâce à un dépistage et un suivi néphrologique précoces qui permettraient de retarder le plus longtemps possible une nécessaire transplantation. Toutefois, le manque, constaté aujourd'hui encore dans notre pays, d'une politique systématique de prévention et de dépistage précoce de ces affections engendre un retard dans l'arrivée des patients dans des protocoles thérapeutiques qui sont de fait, plus lourds, à la fois pour les malades et pour la collectivité qui les prend en charge financièrement. Il lui demande si, compte tenu, des incidences financières que pourrait avoir une telle politique de prévention sur le budget de l'assurance maladie, une réflexion est actuellement menée en concertation avec les praticiens et les associations représentant les insuffisants rénaux.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois à la réforme des modalités d'organisation et de financement de la dialyse, dans la perspective d'amélioration globale de la prise en charge. Ce travail associe les partenaires concernés et, au premier chef, les représentants de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux. Le travail engagé par le ministère devrait permettre de mieux connaître les besoins des patients en matière de dialyse. Cette démarche fera l'objet d'une expérimentation dans quelques régions et s'accompagnera de la mise en oeuvre de dispositifs permettant de s'assurer de la qualité de prise en charge des personnes dialysées. Une meilleure connaissance des types de patients est un préalable indispensable à une amélioration de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. A cette fin, un système d'information sur l'insuffisance rénale a été mis à l'étude, conformément aux orientations de la politique de santé figurant dans le rapport annexé à la loi du 29 décembre de financement de la sécurité sociale pour 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bataille](#)

**Circonscription :** Nord (22<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39076

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 décembre 1999, page 7242

**Réponse publiée le** : 25 décembre 2000, page 7384